

Conditions générales de vente

Article I : champs d'application

Sauf convention écrite préalable ; les conditions générales de ventes s'appliquent à tous les échanges commerciaux entre la société et ses clients, lesquels reconnaissent les accepter.

Article II : offres

Sauf stipulation contraire, la validité de nos offres est limitée à 30 jours, lesquelles n'engagent aucunement la société en terme de date de livraison ou d'exécution. Les tarifs mis à la disposition de la clientèle sont transmis à titre informatif, sans engagement formel de notre part.

Article III : paiement

Nos factures sont payables à Bruxelles au comptant, sans escompte, sauf mention contraire. Sauf stipulation particulière, les frais d'administration, d'emballage et de port sont portés en compte de l'acheteur. Pour l'étranger, seuls les paiements par virement sur compte bancaire ou en liquide sont acceptés.

Article IV : recouvrement

Chaque facture impayées (même partiellement) à l'échéance fixée, produira de plein droit un intérêt moratoire de 1,5% par mois écoulé ou commencé sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En cas de non-paiement de la facture endéans l'échéance et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, elle sera majorée de 20% (avec un montant minimum de 25 euros) à titre de dommages et intérêts ainsi fixés de commun accord pour le préjudice résultant de l'exécution tardive de l'obligation de paiement et ceci indépendamment des intérêts conventionnels de 1,5% par mois et des frais de justice éventuels.

Article V : plainte

Toutes réclamations concernant les fournitures de marchandises doivent impérativement être adressée au siège social par lettre recommandée endéans les 8 jours de la date de livraison des marchandises avec description exacte des défauts. Toute marchandise ne sera déduite, créditée ou remplacée qu'après avoir été retournée franco à notre adresse et ceci après notre accord écrit.

Aucune réclamation ne sera acceptée après transformation des marchandises.

Toutes réclamations concernant nos prestations de services doivent être effectuées au siège social par lettre recommandée endéans les 24 heures. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Article VI : droit de renonciation

Le client a le droit de renoncer à sa commande dans les 7 jours ouvrables après réception des marchandises qui doivent être renvoyées sous quinzaine, à ses propres frais dans l'emballage d'origine avec la facture d'envoi. A défaut de respecter ces délais, les marchandises sont considérées comme étant acceptées. Les marchandises voyagent aux risques du destinataire, qui n'a à cet égard de recours que contre le tiers transporteur, même en cas d'envoi franco. Les marchandises qui, par le fait du client, ont été endommagées, rendues incomplètes, ouvertes ou employées, ne seront pas reprises. De telles marchandises qui auraient été éventuellement renvoyées restent donc à la disposition du client qui est tenu de les payer.

Article VII : litige

En cas de litige, seront seuls compétents les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, sous le bénéfice du paiement des factures à Bruxelles. Les dispositions éventuelles sur l'acheteur ne forment aucune dérogation à la susdite attribution de compétences.